



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation du programme
Commercialisation de la mode (571.C0)
Conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)
du Campus Notre-Dame-de-Foy**

Mars 2015

Québec, le 13 avril 2015

Monsieur Guy Dufour
Directeur général
Campus Notre-Dame-de-Foy
5000, rue Clément-Lockquell
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1B3

Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation du programme *Commercialisation de la mode* (571.C0)

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion tenue le 17 mars 2015, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des mesures prises par le Campus Notre-Dame-de-Foy pour donner suite au rapport d'évaluation du programme Commercialisation de la mode.

Dans son rapport produit en janvier 2011, la Commission concluait que le programme Commercialisation de la mode du Campus Notre-Dame-de-Foy était problématique et elle formulait à son égard sept recommandations. En réponse à la version préliminaire du rapport, le Campus a transmis un deuxième rapport d'autoévaluation de ce programme qui a permis de répondre de façon satisfaisante à trois des sept recommandations, soit celles portant sur l'application de la PIEP dans ses évaluations de programme, sur l'élaboration d'un plan d'action et sur l'évaluation des apprentissages. En décembre 2012, la Commission a analysé un premier suivi transmis par le Collège qui a permis de lever la recommandation concernant l'évaluation de l'épreuve synthèse de programme. Le présent suivi a été acheminé à la Commission en vue de répondre aux trois recommandations restantes.

Dans son rapport d'évaluation de janvier 2011, la Commission avait recommandé au Collège de se donner les mécanismes lui permettant de connaître les attentes et les besoins du marché du travail, de les analyser et d'y donner les suites appropriées afin d'assurer la pertinence de la mise en œuvre locale de son programme, et cela, dans le respect des buts généraux et spécifiques du programme. Dans le cadre du présent suivi, le Collège fait état des mécanismes qu'il a mis en œuvre afin de rejoindre les employeurs,

notamment par l'intermédiaire des milieux de stage. Il souligne également que les professeurs du département ont procédé à l'analyse des données issues de l'enquête La Relance au collégial en formation technique pour l'année 2013-2014. L'ensemble des résultats obtenus servira à préparer un tableau regroupant des constats sur la pertinence du programme qui se traduiront dans des actions inscrites au plan de travail du département. Un mécanisme de suivi de ces actions est ensuite prévu. À la lumière des informations transmises, la Commission considère que le Collège s'est donné des mécanismes pour répondre aux attentes et aux besoins du marché du travail et pour assurer la prise en charge des améliorations à apporter à la pertinence du programme. La recommandation peut donc être levée.

La Commission avait également recommandé au Collège d'accroître la cohérence du programme, de s'assurer du développement de l'approche-programme en Commercialisation de la mode et d'appuyer ses professeurs en ce sens. Une autre recommandation portait sur le respect du devis ministériel au regard de l'adaptation de la formation générale propre au programme. En lien avec ces deux recommandations, le Collège a transmis un tableau de partage des responsabilités élaboré pour s'assurer que chaque élément essentiel du profil de sortie du diplômé est pris en compte dans la formation. Le tableau indique dans quel cours de la formation spécifique les différents éléments sont acquis, approfondis puis intégrés. Le Collège est d'avis que cet outil permet de consolider l'approche-programme et la concertation entre les professeurs de la formation spécifique. Le Collège souligne également que le projet d'études a été revu dans un souci de cohérence avec le profil de sortie du diplômé. La compétence liée au projet, qui est de nature intégratrice, s'atteint par l'entremise de deux cours situés en fin de programme. Par ailleurs, l'un des objectifs du plan institutionnel de réussite est de poursuivre l'implantation de l'approche-programme, ce qui se traduit par l'initiative d'intégrer le mandat Plan d'amélioration du français au plan de travail du programme. De plus, un travail de concertation a été mené par l'équipe du département d'anglais pour créer un regroupement disciplinaire et optimiser la tâche d'enseignement de l'anglais propre. Désormais, les étudiants sont regroupés selon leur champ d'études, ce qui permet le respect du devis de la formation générale propre en mettant l'accent sur le champ d'études de l'étudiant. La Commission a analysé l'échantillon de plans de cours de la formation générale propre transmis par le Collège et constate que l'ensemble des cours tient compte du champ d'études de l'étudiant. À la lumière des informations transmises par le Collège, la Commission est d'avis que des suites satisfaisantes ont été données et lève les deux recommandations.

La Commission tient à souligner l'ensemble du travail réalisé par le Collège en vue d'améliorer la mise en œuvre de son programme Commercialisation de la mode.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

[Original signé]

Céline Durand

c. c. M^{me} Ghislaine Picard, directrice des études